



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 20
DÉCEMBRE 2023 À 19h30, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Henri Wapistan	Maire
Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Madame Renée Lapierre	Conseillère
Madame Lyne Hounsell	Conseillère
Monsieur François McKinnon	Conseiller
Monsieur Mathieu Vigneault	Conseiller

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Monsieur François McKinnon	Conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Denis Landry	Directeur général
Nathalie Boudreault	Adj. directrice général
Andréanne Rochette-Hounsell	Adj. administrative

1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h31.

2. MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par le maire, monsieur Henri Wapistan. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

**3. RÉOLUTION N^o 2023-223
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**4. RÉOLUTION N^o 2023-224
AÉROPORT CYNA / RENOUELEMENT DES ENTENTES,
INCLUANT LES BAUX, ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE
NATASHQUAN ET TRANSPORTS CANADA POUR L'ANNÉE
2024 / DÉCISION**

ATTENDU que l'entente de contribution, dans le cadre du Programme de subvention à l'entretien et à l'exploitation de l'aéroport de Natashquan, ainsi que les Baux « Immeuble » et « Équipement » (ci-après nommés « les Ententes ») arriveront à échéance le 31 décembre 2023;



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2023 À 19h30, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ATTENDU que le modèle actuel des Ententes ne permet pas une saine gestion des opérations aéroportuaires et vient mettre une pression indue sur la capacité de la municipalité de Natashquan à faire face à ses obligations, notamment au niveau des charges administratives et, dans certains cas, de l'expertise nécessaire pour répondre adéquatement aux exigences de gestion;

ATTENDU que la municipalité de Natashquan doit assumer depuis plusieurs années des échéances de versements de la contribution impossibles à gérer compte tenu des ressources financières dont elle dispose;

ATTENDU que l'incertitude relative aux échéances de ces mêmes versements, tributaire en partie du délai d'adoption d'un décret provincial, peut entraîner des risques non négligeables en regard de la sécurité des opérations aéroportuaires, notamment au niveau du report de certains achats pourtant jugés essentiels et prévus à l'outil budgétaire;

ATTENDU que la municipalité a dû assumer le financement des opérations aéroportuaires durant l'année 2023, malgré ses propres limites budgétaires, puisqu'en date du 20 décembre 2023, un seul versement de 250 000 \$, montant largement insuffisant pour pallier les charges d'exploitation, a été fait le 4 janvier 2023, sur un budget annuel de fonctionnement de 863 000 \$.

ATTENDU que le modèle actuel des Ententes fait en sorte que les responsabilités et obligations de la municipalité de Natashquan, en tant que détenteur du certificat d'aéroport, ont considérablement augmenté avec les années;

ATTENDU que la municipalité a tenté à maintes reprises de faire valoir auprès de Transports Canada la nécessité de procéder à des changements aux Ententes, en vain;

ATTENDU la résolution n° 2023-157 adressée à Transports Canada par les membres du conseil municipal et restée sans réponse, notamment concernant la demande d'une majoration de la contribution à verser en prévision des opérations de 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

DE signifier à Transports Canada que le présent modèle des Ententes se révèle à risque pour la saine gestion des opérations aéroportuaires, tant au niveau administratif que légal.

DE signifier à Transports Canada que les contraintes découlant des Ententes mettent au jour un degré d'imputabilité considéré trop élevé par la municipalité de Natashquan, notamment en regard des facteurs humains et environnementaux.

DE signifier que la municipalité de Natashquan ne renouvellera pas les Ententes, dans le libellé actuel, pour l'année 2024.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 20
DÉCEMBRE 2023 À 19h30, À LA SALLE ALFRED
VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

QUE la présente résolution constitue un préavis de 180 jours avant la résiliation des Ententes tel que stipulé à l'article 24 du bail « Immeuble » NK-822.

QUE la municipalité de Natashquan tient à réitérer, par ailleurs, à Transports Canada, la demande que lui soit versée une contribution avant le 31 décembre 2023 équivalente à 180 jours d'opération afin de couvrir les coûts reliés à l'entretien et à l'exploitation de l'aéroport de Natashquan à compter du 1^{er} janvier 2024.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

**6. RÉOLUTION N^o 2023-225
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 19h51.

Henri Wapistan
Maire

Denis Landry
Directeur général